

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

CATMINTH, pâte orale pour chats

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Par gramme :

Substance active:

Pyranteli embonas 115,3 mg (= pyrantelum 40 mg)

Excipients:

| Composition qualitative en excipients et autres composants |
|--|
| Natr. alginas |
| Sorbitol. 70 % non cristallisabile |
| Silica colloidalis anhydrica |
| Methyl. parahydroxybenzoas |
| Propyl. parahydroxybenzoas |
| Aqua purificata |

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Chats.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Le médicament vétérinaire est destiné au traitement des verminoses gastro-intestinales du chat causées par les nématodes suivants :

Toxocara spp.

- *Toxocara cati*

Toxascaris spp.

- *Toxascaris leonina*

Ancylostoma spp.

- *Ancylostoma tubaeforme* - *Uncinaria stenocephala*

3.3 Contre-indications

Aucune.

3.4 Mises en gardes particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles:

Comme pour toute substance anthelminthique, des souches résistantes peuvent apparaître chez les parasites cibles.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux:

Il n'y a pas de mesures de sécurité particulière à prendre par les personnes administrant le médicament vétérinaire.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement:

Sans objet.

3.6 Effets indésirables

Aucun.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché ou à son représentant local, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir également la rubrique 16 de la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Gestation et lactation:

Le médicament vétérinaire peut être administré en toute sécurité aux femelles gestantes ou allaitantes.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Comme le pyrantel a le même mécanisme d'action que le levamisole, ces agents ne doivent pas être utilisés simultanément. Une interaction peut également se produire avec les organophosphorés et les carbamates qui ont un mécanisme d'action relaté. Le pyrantel ne doit pas être utilisé avec la pipérazine car les mécanismes d'action des deux substances sont antagonistes.

3.9 Voies d'administration et posologie

Le médicament vétérinaire s'administre en prise unique par voie orale.

La posologie est de 20 mg de pyrantel base par kg de poids vif (soit 0,25 g de pâte par demi-kg de poids).

Posologie

Chatons : traitement initial à l'âge de 2-3 semaines, puis à des intervalles de 2 semaines jusqu'à 2 semaines après le sevrage, et puis tous les mois jusqu'à l'âge de 6 mois.

Chats adultes : 4 fois par an

Chattes allaitantes : en même temps que le premier traitement des chatons

Mode d'administration

Le médicament vétérinaire est présenté en seringue (contenant 2 g ou 3 g de pâte) dont le corps est gradué en 0,25 g. Le volume de pâte compris entre 2 graduations convient au traitement de 0,5 kg de poids d'animal. Le contenu total de la seringue permet de traiter un chat de 4 kg (seringue de 2 g) ou de 6 kg (seringue de 3 g).

La quantité de pâte nécessaire au traitement peut être administrée :

- soit en introduisant directement la seringue délivrant le produit dans la gueule de l'animal,
- soit en mélangeant la pâte à une fraction de la ration quotidienne.

Pour assurer le bon dosage, le piston doit être mis à zéro avant le dosage. Avant l'administration, retirez le bouchon, appuyez doucement sur le piston jusqu'à ce que le joint en caoutchouc atteigne la marque zéro et jetez toute pâte expulsée.

Il n'est pas nécessaire d'instaurer de précautions diététiques particulières avant ou après le traitement.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Le médicament vétérinaire a une marge de sécurité large. Les études de surdosage n'ont montré aucun effet secondaire, ni chez les chatons, ni chez les chats adultes.

En cas surdosage, des signes de l'action cholinergique du pyrantel peuvent être observés.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Sans objet.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet: QP52AF02

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

L'embonate de pyrantel, principe actif du Catminth, appartient à la classe des tétrahydropyrimidines. C'est un sel de pyrantel très peu soluble dans l'eau, inodore et insipide, très bien accepté et toléré par les chats.

Le pyrantel est un agoniste cholinergique.

Les études pharmacologiques ont montré que le pyrantel provoque une contraction musculaire chez les vers parasites, suivie d'une paralysie résultant des propriétés du produit, notamment un blocage neuromusculaire. Le pyrantel inhibe également l'activité de la fumarate réductase, maillon important de la chaîne respiratoire de beaucoup d'helminthes. L'effet ultime qui en résulte est une action nématocide du pyrantel et non simplement une action anesthésique.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

Après administration orale, l'embonate de pyrantel n'est que très faiblement résorbé par le tractus gastro-intestinal. La plus grande partie de la dose ingérée se retrouve sous forme inchangée dans les matières fécales et ce au cours des 2 à 3 jours qui suivent l'administration.

La faible portion qui est résorbée subit une dégradation métabolique et est rapidement excrétée par l'urine et accessoirement par les glandes du tube digestif.

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente: 3 ans

5.3 Précautions particulières de conservation

La seringue est à conserver à l'abri de la lumière.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Le médicament vétérinaire est présenté en seringue contenant 2 g ou 3 g de pâte et dont le corps est gradué en 0,25 g. Les seringues sont présentées en emballage individuel.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Zoetis Belgium

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V115053

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

Date de première autorisation : 01 mai 1980

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

17/02/2023

10. CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).